

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et titre:	Dominic Rouleau
Organisation :	Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)

RÉFÉRENCE			ARTICLE ET/OU TEXTE EXISTANT	PROPOSITIONS DE MODIFICATION OU COMMENTAIRES	JUSTIFICATIONS	IMPACT(S) POSITIF(S) POUR LA VILLE DE MONTRÉAL
NOM DU DOCUMENT	PAGE	ARTICLE				
Tous les documents		Général		Revoir les règles de mise en page générale	La mise en page crée souvent une discontinuité entre des textes et leur titre ou entre des sections d'un même tableau sans en ramener le titre et l'intitulé des colonnes. Afin de faciliter la lecture et la compréhension, la correction de la mise en page serait nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la lecture</li> </ul>
Tous les documents		Général		<p>Afin de faire preuve de transparence, envers toutes les parties, des principes de réciprocité devraient exister lors de la rédaction ou de la correction des documents d'appels d'offres normalisés de la Ville et du CCAG. Cela permettra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Aux entrepreneurs de comprendre plus facilement la disparité d'application des documents contractuels</li> <li>À la Ville de pouvoir faire des audits plus rapidement en ayant des justificatifs clairs lors de refus.</li> <li>À avoir des délais prescrits clairement pour les réponses lors de communication de part et d'autre et donc de mettre en place des calendriers de projet plus représentatifs</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter des litiges</li> <li>Maintenir une bonne relation entre les parties</li> <li>Maintenir l'intérêt des entrepreneurs à soumissionner</li> <li>Mieux définir les responsabilités des parties</li> <li>Mettre en place de mode coopératif et d'ouverture</li> </ul>
Général		Général		Création d'une infolettre aux entrepreneurs lors d'une mise à jour d'un document, avec un tableau des grandes lignes de modification	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entrepreneurs, tout comme les employés de la Ville, ne sont pas tenus au courant lors des modifications aux documents normalisés. Il arrive donc que des travaux soient effectués sans l'application de nouvelles clauses puisqu'elles étaient inconnues de part et d'autre.</li> <li>Une infolettre permettra un retour rapide des entrepreneurs à la suite d'une modification. La Ville pourra donc voir par des retours dynamiques l'impact des modifications sur l'intérêt des entrepreneurs à soumissionner.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter des litiges</li> <li>Maintenir une bonne relation entre les parties</li> <li>Maintenir l'intérêt des entrepreneurs à soumissionner</li> </ul>